

**01/06/2013**

**Des "fumeurs aux HUG" ? Les éthiciens demeurent muets !**



**Le Conseil d'Ethique Clinique des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), a émis un "avis concernant d'éventuelles exceptions à l'interdiction de fumer pour le personnel et/ou pour les patients & leurs visiteurs" dans les Hôpitaux Universitaires de Genève" en novembre 2006. A ce sujet, nous avons écrit une première lettre le 28 février 2013 puis, en l'absence de toute réponse ou même d'accusé de réception, une autre en mai 2013, notamment pour connaître leur avis sur le racolage indécent pratiqué au chevet des patients fumeurs des HUG pour les embrigader dans des thérapies qu'ils n'ont point sollicitées... Pas de réponse ! Silence Radio des éthiciens ! Cette autorité morale consultative auprès des HUG comprend pourtant une brochette de blouses blanches illustres dont on aurait pu imaginer qu'elle connussent l'usage, assez répandu, qui consiste à répondre, au moins par un accusé de réception, aux lettres que l'on reçoit. Voici donc notre première lettre demeurée sans réponse. (Photo: abri fumeur unique en plein air à la Clinique psychiatrique de Belle Idée/HUG)**

Jacques-André WIDMER Journaliste (retraité)  
19, Bd de la Cluse  
1205 Genève  
Tél. 022 800 04 04  
[jawidmer@bluewin.ch](mailto:jawidmer@bluewin.ch)  
[lesdissidentsdegeneve.ch](http://lesdissidentsdegeneve.ch)  
<http://humoresques.blog.tdg.ch/>

Aux membres du Conseil d'éthique clinique  
Aux bons soins du Prof. Pierre-Yves Martin, Prés.  
c/o HUG  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14

Genève, le 28 février 2013

**Concerne** : recrutement et racolage au chevet de malades fumeurs aux HUG

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Avec un vif intérêt, j'ai pris connaissance sur le site WEB des HUG de l'avis consultatif de votre Conseil sur « [d'éventuelles exceptions à l'interdiction de fumer pour le personnel et/ou pour les patients & leurs visiteurs](#) dans les Hôpitaux Universitaires de Genève »... ainsi que bien d'autres avis consultatifs sur des sujets combien plus délicats.

Votre réflexion à valeur consultative sur ce thème qui nous préoccupe au premier chef m'amène à penser qu'il doit figurer quelques esprits indépendants - pas encore irrémédiablement contaminés à la crédulité mimétique de la *doxa* hygiéniste - au sein de votre Conseil. C'est ce qui m'incite à vous écrire.

En février 2008, j'ai eu la chance de lancer avec succès, à titre de citoyen, avec quelques esprits indépendants, l'association libertaire *Les Dissident(e)s de Genève(DDG)* et son site éponyme : [lesdissidentsdegeneve.ch](http://lesdissidentsdegeneve.ch) ([extraits des statuts en annexe I](#)).

Ma présente missive a pour ambition de vous soumettre quelques constatations et réflexions au cas où vous auriez encore la sagesse et l'audace de convaincre l'intelligence puis de persuader la volonté de la Direction des HUG de lever, même partiellement, la Néo-Prohibition totale imposée dans cet établissement.

Ma présente est exempte de tout caractère de plainte ou de litige et n'a d'autre objet que de favoriser votre réflexion, s'il en est besoin, sur ce thème fort

**d'actualité, au moment où les HUG vont changer de Direction et que nos autorités cantonales vont – avec bonheur - être renouvelées cet automne.**

**Permettez tout d'abord de vous signaler, au titre de témoin... oculaire (!) un fait singulier constaté lors de mon séjour de six jours, en 2011, au Département de neurologie des HUG (soins continus), pour un AVC avec amaurose sur l'œil gauche, parfaitement soignée et guérie. (Je n'ai qu'à me féliciter à tous points de vue de l'accueil et des soins reçus aux HUG durant ce séjour, bonne expérience vécue que je n'ai pas manqué de souligner par mes publications dans l'espace public.)**

**En revanche, je tiens à vous informer d'une pratique pour le moins critiquable dont je fus l'infortuné témoin contraint puis la cible. Elle consiste en des intrusions systématiques inadmissibles de blouses blanches au chevet de patients captifs – surtout en neurologie – visant à dépêcher des « groupies » de la préventocratie anti-fumeurs sévissant librement aux HUG, sans égard pour l'état neurologique de leurs « cibles », pour leur imposer un interrogatoire d'anamnèse au vu et au su de la chambrée, interrogatoire serré portant exclusivement sur leur consommation de tabac et visant à les recruter dans leurs campagnes de sevrage et de leur « vendre » des thérapies.**

**Cette forme de racolage, dans de telles conditions, a de quoi surprendre. J'en ai d'ailleurs fait état devant la Commission du Grand Conseil lorsque cette autorité a invité notre délégation des Dissident(e) de Genève (DDG) à nous exprimer sur notre pétition DDG (4600 signatures) « pour des aménagements et exceptions » à la loi anti-fumée à Genève. (Pétition « pour des aménagements et exceptions" à la Loi anti-fumée à Genève [débatue au Grand Conseil le 24.02.2012. Mémorial](#)**

**Après avoir entendu avec gêne aux HUG – sans pouvoir y échapper – plusieurs véritables interrogatoires d'anamnèse et les réponses embarrassées émanant de patients gisant dans des espaces séparés par un rideau en plastique, j'en suis resté incrédule. Menés promptement par des blouses blanches non identifiées (fonction, nom) dans une salle commune à cinq patients, ces interrogatoires récurrents et systématiques, à haute voix, culpabilisants, portaient exclusivement sur la quantité de cigarettes, de pipes ou de cigares fumés par jour par chacun des patients, sur la marque, sur le caractère mentholé ou non des produits. Je suis resté pantois en entendant la question captieuse finale du recruteur: « Ne voulez-vous pas profiter de votre séjour aux HUG pour vous déshabituer de votre tabagisme ? » (*verbatim* non garanti mais le procédé d'interrogatoire et de recrutement systématique au chevet des malades, l'est).**

**Le caractère inquisiteur de tels interrogatoires *ad hoc* empiétant sans pudeur sur la vie des patients, en de telles circonstances, m'a laissé pantois...avant d'en être victime moi-même à mon tour.**

**Alors que j'étais plongé dans un profond sommeil, j'ai été brusquement réveillé par un tel rabatteur qui, sans me demander si j'étais fumeur ou non<sup>1</sup> (!), m'a posé la même question à brûle -pourpoint, sur un ton de juge d'instruction. Ainsi arraché à mon sommeil, ma réaction verbale fut très vive et « tripale », donc formulée en des termes que je ne transcrirais point ici et que je ne regrette nullement. L'intrus troublant mon sommeil ne s'est pas présenté et n'a pas demandé son reste après que je l'aie ainsi vivement éconduit, malgré mon état de faiblesse et l'interdiction qui m'était faite de *demeurer couché\*\*\** et d'éviter même la position assise. Libéré de la présence inopportune de ce singulier éclaireur « aux ordres » (de qui?), personnage dont je n'ai même pas vu le visage, j'ai été soulagé qu'il ne se soit plus hasardé à revenir à la charge. J'imagine et espère, sans avoir eu la curiosité d'exiger de consulter mon dossier médical, que ma manière brusque d'écarter l'intrus y figure fidèlement. D'autres patients approchés de cette manière cavalière n'étaient pas en état de répondre à de tels interrogatoires.**

**Outre le fait que de tels interrogatoires intimes visant à recruter des « patients-fumeurs » soient imposés à la clientèle captive des HUG , aux prises avec des problèmes neurologiques ou non , au mépris du caractère intime de ses habitudes et de ses choix de vie, de tels embrigadements à haute voix placent le patient dans une position d'infériorité aggravée face aux blouses blanches. Certaines des « cibles » de cette campagne anti-fumeurs pourraient hésiter à opposer un refus – même poli – par crainte d'encourir une dégradation de la qualité des soins prodigués, voire des représailles, si elles s'aventuraient à refuser de telles invitations pressantes sur les lèvres de tels bonimenteurs dépourvus de bonnes manières et de tact. On est là proche de « l'incivilité ». Le patient captif fumeur est ainsi « cueilli » à son chevet par ces bonimenteurs dont l'altruisme et la sollicitude insistante et culpabilisante le disputent à la bravoure.**

**Nul besoin de se comporter en princesse-sur-un-pois pour s'étonner de telles méthodes de marketing ciblées vers une clientèle potentielle captive et sans défense.**

**Cette manière d'imposer en milieu protégé hospitalier sa sollicitude et le bien à autrui tel que le conçoivent des tabacophobes névrosés, tabacophobes obsessionnels agissant en bande et par métier, n'en est pas moins insupportable et, à mon sens, contraire aux principes éthiques qu'on pourrait attendre d'un tel établissement.**

**Qu'en pensez-vous ?**

**Il en irait autrement si la question du tabagisme était posée, parmi d'autres, aux patients dans un interrogatoire d'anamnèse classique à questions multiples, donc légitimes (sur divers thèmes), sans que les questions et les réponses ne soient proclamées *coram populo*.**

**Non seulement les cibles d'une telle campagne de marketing sont malades mais souffrent d'une tare supplémentaire dont les HUG voudraient apparemment, en autorité rédemptrice, les racheter et les sauver: elles fument (du tabac, produit légal!).**

**Il est vrai que d'illustres « préventologues » fanatisés des HUG et d'ailleurs poussent leur emprise abusive obsessionnelle à l'extrême, jusqu'à recruter et exhiber sans vergogne des «patients volontaires » qui se confessent plus ou moins spontanément, avec de pathétiques actes de contrition, dans six spots publicitaires obscènes sur les antennes publiques de chaînes de télévision, cela à grands frais (payés par les taxes sur le tabac consommé par les fumeurs!)**

**Cette mise en scène avec exhibition ostentatoire insupportable de cicatrices (trachéotomies) outre que ce stratagème prétendument dissuasif est probablement inefficace, est une instrumentalisation insupportable et caractérisée de patients manipulés et recrutés par du personnel médical. Et demain, sur le même élan préventologique, pourquoi pas des vidéos d'autopsie en gros-plan, zoom avant et travelling, pour mettre le bon peuple en garde contre le suicide, les accidents de la route ou les crimes de sang:-) ?**

**De telles menées publicitaires ne contribuent pas, en outre, à faire baisser le coût de la... médecine !**

**Votre Conseil n'a pas (encore?) trouvé à ce jour, que l'on sache, dans ces spectacles télévisuels immondes, matière à réflexion et à publication sur l'admissibilité éthique de telles pratiques qui, sans concerner spécifiquement les HUG, font partie de la même croisade purificatrice. De tels patients devenus acteurs-figurants dans ces productions publicitaires télévisuelles ne peuvent imaginer les conséquences et inconvénients d'une telle sur-exposition publique. C'est un ancien présentateur du Téléjournal qui vous le dit...) Selon un article de presse, l'un de ces acteurs-figurants ignorait même qu'il allait « passer à la télé » !**

**««Nous avons enregistré ces images en 2009, se souvient le Genevois. Jusqu'à hier, j'ignorais qu'ils seraient diffusés à la télévision. Mais je crois que les responsables du projet attendaient un subventionnement.»**

**Que pensez-vous en tant que responsables de l'éthique, de cette pratique consistant à puiser des acteurs-figurants dans le vivier des malades de nos hôpitaux pour les inciter à se confesser en public comme dans les procès staliniens jadis ?**

Par ailleurs, je suis surpris que l'on trouve, des institutions telles que l'APRET(CIPRET), associés objectifs de la croisade purificatrice des HUG, s'autorisant à faire de la publicité dans l'espace public (site Web, Cf. Annexe II) pour une molécule promettant une aide au sevrage tabagique, la varénicline, que l'on ne peut pourtant obtenir que sur ordonnance. Comme vous le savez, cette pratique publicitaire est interdite par la Loi fédérale sur les médicaments RS 812.21 (Article 32/ 2 litt.a)

De surcroît, ledit site Web du CIPRET/APRET – devenu « Carrefour Addictions » s'enorgueillit d'être validé par le sceau du HonCode, certification qui a coûté CHF 800'000.- pour deux ans à la République et Canton ! De l'honneur perdu qui coûte cher !

Ni le DARES ni le Médecin cantonal pas plus que le Parquet ou votre Conseil n'ont remarqué, *a fortiori* dénoncé cette pratique publicitaire illégale pour la faire cesser.

Actuellement (encore) autorisé par Swissmedic (financé à 80 % par des labos pharmaceutiques ), la varénicline (*Chantix* aux Etats-Unis), fait pourtant l'objet aux États-Unis de 2600 procès de la part de victimes ou de survivants de victimes de ladite molécule parfois hallucinogène et suicidogène. Ce médicament est interdit aux États-Unis aux pilotes et chauffeurs de poids lourds. Le premier procès de la série n'a pas eu lieu, le litige ayant été réglé par accord transactionnel par le Labo Pfizer qui a versé au premier plaignant des dommages-intérêts dont la somme n'a pas été révélée.

Pour proclamer les bienfaits de leur « Hôpital sans fumée » (mais non sans victime) et parfaire les opérations de matraquage de l'opinion publique, plusieurs dignitaires des HUG s'époumonent Urbi et Orbi à réciter leurs mantras contre les dangers du tabagisme, certes réels. Cette pratique, même poussée jusqu'à un degré fanatique, fait partie de la liberté d'expression des prêcheurs dès lors qu'il ne s'agirait de lutter contre le seul tabagisme.

Or il se trouve que l'un des principaux arguments invoqués pour l'implantation d'une Néo-Prohibition en Suisse à coups de telles campagnes financées par les fumeurs, ne se limite pas à une mise en garde contre les dangers du tabagisme (légitime) mais qu'il s'étend surtout à une guerre contre la prétendue « fumée passive létale », invoquée abusivement à l'appui de la législation fédérale et cantonale. C'est par cet argument alarmiste fallacieux que le peuple suisse a fini par croire à ladite « fumée passive létale », comme le peuple allemand avait cru à la *Passivrauch* sous le IIIe Reich qui, le premier ans l'Histoire, avait lancé ce même stratagème de contrôle social purificateur.

Or, si j'en crois l' illustre professeur ès pneumologie des Hôpitaux de Paris, Philippe Even, ce prétendu « tabagisme passif » est « une escroquerie absolue » (sic) selon cette interview video (youtube) :

En ma qualité de co-fondateur de l'association libertaire *Les Dissident(e)s de Genève* (DDG), fondée en juin 2008 et affiliée à *The International Coalition Against Prohibition* (36 pays), j'ai eu tout loisir d'observer et de me convaincre, depuis des années, que l'amalgame entre la lutte contre le tabagisme et la chimérique « fumée passive létale » relevait plus d'un stratagème de contrôle social que du seul souci allégué de protéger la santé publique.

Que dire encore de cet organisateur de concours qui promet CHF 300'000.- de prix à ceux des fumeurs qui s'engagent à cesser leur consommation alors que ses travaux et son site de référence sont financés par PFIZER, Pharmacia.Inc. et Novartis ? Notre commentaire DDG

Plus répréhensible encore, notre expert mathématicien des DDG, rompu en matière de statistiques, Bernd Palmer (Ing. Dipl. EPFZ), n'a eu aucune peine à démontrer à plusieurs reprises que le prétendu effondrement du taux de crises cardiaques imputable à la Néo-Prohibition à Genève, annoncé à son de cor, n'était qu'un superbe mirage. De tels résultats allégués seraient réjouissants s'ils étaient fondés. (Cf. AnnexeIII :« Lettre de Bernd Palmer, à P.-F. Unger, prés. du DARES, datée du 20 juin 2011)

Quant aux effets secondaires toxiques de ladite Néo-Prohibition en Suisse, ils ne sauraient être repoussés d'un revers de main ni même sous-estimés :

- Genève et Zurich sont les deux villes européennes qui détiennent désormais le record de consommation de cocaïne depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics (la poudre blanche n'émet aucune fumée ou odeur dans les boîtes de nuit et recèle un potentiel « voluptogène » combien plus attirant, discret et... addictif que le tabac). Imaginer une relation de cause à effet est donc au moins plausible pour ne pas dire avérée, même si, à défaut de preuve scientifique, l'on pourrait, une fois de plus, invoquer des facteurs « multifactoriels ».
- Une octogénaire sans surveillance, a été brûlée vive dans le « fumoir » de son EMS (Blonay/VD), espace dont l'accès est interdit au personnel.
- Une patiente psychiatrique – volontaire ou sous contrainte - est décédée des suites de ses brûlures dans un hôpital public (HUG), drame qui risque de se reproduire car malgré le slogan de « l'Hôpital sans fumée », il arrive que l'on y fume malgré tout et pas seulement les patients. (Affaire *sub judice*)

- **Aggravation généralisée de la solitude, perte du lien social, dépression et détresse morale des seniors fumeurs confinés chez eux, surtout pendant la mauvaise saison.**
- **Le séjour des fumeurs sur les terrasses sur trottoirs les expose à la délinquance de rue (notamment vol de sacs à main, mendicité sous menace, etc.**
- **Maltraitance de résidents dans les EMS dépourvus de « fumeurs » surveillés.**
- **Maltraitance dans de nombreuses cliniques psychiatriques (i.e. Bellelay, selon témoignage direct d'un infirmier) Témoignage à votre disposition en cas d'intérêt.**
- **Augmentation de l'exposition à la prétendue « fumée passive létale » dans les appartements hébergeant des familles (pour reprendre le mythe officiel !)**
- **Incitation du CIPRET/ASLOCA à la [délation de locataires fumeurs](#) par des non-fumeurs (Cf. Annexe IV)**
- **Discorde urbaine généralisée : prises de bec, rixes et accrochages entre fumeurs et non fumeurs sur la voie publique (Aux États-Unis, les fumeuses importunées ou violées aux abords de *night-clubs* mal éclairés se comptent par dizaines!)**
- **Exposition et « mauvais exemple » (!!!) du personnel médical et des patients fumeurs aux abords des hôpitaux publics et cliniques privées. Spectacle de « cour des miracles » à l'entrée des HUG. (J'ai accompagné une adhérente des DDG, mère (fumeuse) d'une enfant ( 8 ans) et d'une adolescente (14 ans) qui a dû se traîner, comme patiente en oncologie en stade pré-terminal, avec sa bouteille d'oxygène et sa perfusion sur roulettes accrochée à sa chaise roulante jusqu'au restaurant des Platanes pour y dîner et fumer (très peu!) au jardin, peu avant sa mort, survenue quelques jours plus tard aux HUG).**
- **Ostracisation et stigmatisation générale des victimes expiatoires que sont devenus les fumeurs. Montée de la discorde entre fumeurs et non fumeurs aux arrêts de bus, de tram, etc.**
- **Augmentation considérable du tabac de contrebande (notamment chinois, très impur), etc.**
- **Ruine, dépressions et désocialisation de cafetiers en faillite des suites de la Néo-Prohibition. (témoignages à disposition).**
- **Silence absolu du milieu médical sur le risque de rupture d'anévrismes chez les fumeurs sevrés brusquement (« cold turkey »). (Ce danger m'a été signalé par un médecin FMH).**
- ***Last but no least* : plusieurs sources directes - patient(e)s et personnel - m'ont informé que des médecins – dont certains illustres – en sont réduits à fumer dans leur bureau personnel aux HUG. Il en va de même de plusieurs patients, notamment dans leurs luxueuses chambres privées. L'intérêt général ne commandait pas que je révèle au public ces informations parfaitement documentées (lieux, heures, identités, etc.)**



sur notre site des DDG. Le navire-amiral des HUG est suffisamment exposé à la critique (risque nosocomial, erreurs, litiges etc.) pour devoir en rajouter une couche et saper la confiance du public. )

Puisse donc l'avis consultatif de votre Conseil sur « d'éventuelles exceptions à l'interdiction de fumer pour le personnel et/ou pour les patients & leurs visiteurs dans les Hôpitaux Universitaires de Genève » être suivi, à la faveur du changement de Direction aux HUG et du DARES.

Aux dernières nouvelles, une fumeuse des DDG me signale – sans que je n'aie pu vérifier l'information – que l'Hôpital public de Liestal (BL) serait « doté à chaque étage d'un fumoir ».

Enfin, permettez à un journaliste plus que septuagénaire, fort d'une longue expérience en Suisse et à l'étranger, de sourire en se remémorant l'hystérie anti-IVG qui prévalait sous nos cieux dans les années 1960. Celles des femmes qui voulaient se libérer d'un fœtus dont elles n'avaient que faire étaient exposées à la même vindicte populaire attisée par la doxa moralisante que les fumeurs le sont aujourd'hui. Celles qui recouraient à des faiseuses d'anges payaient souvent leur imprudence de leur vie ou, si elles étaient encore mineures, ces « filles-mères » allaient accoucher dans des « maisons de correction » ou en prison sous le régime de « l'internement administratif ». Le Conseil fédéral s'est excusé publiquement pour ces abus, sans toutefois indemniser les victimes. (*Votre Conseil d'éthique clinique n'existait probablement pas encore*)

Celles qui recouraient à la voie officielle de l'IVG devaient [aller s'humilier devant des psys](#) et s'inventer des prétextes plausibles légitimant leur supplice pour obtenir « la permission d'avorter. »

Il en allait de même pour les objecteurs de conscience : ils étaient maudits, eux aussi.

Du fait de la contagion mimétique mentale assurée désormais par des média politiquement et hygiéniquement corrects, je ne doute pas que la Suisse applaudisse bientôt à son tour le « progrès » du « mariage pour tous » et des « mères porteuses » et même de « l'utérus artificiel ».

A l'aune du passé, ce constat ne m'empêche pas de souhaiter que nos « HUG sans fumée » cessent d'être un jour « sans discernement » à l'égard de la minorité de la population fumeuse qui représente quand même quelque 30 % des adultes. Ce sont nos nouveaux parias. Et le tabac le nouveau tabou.

Au vu de l'adresse postale des HUG, je songe en souriant aux stratagèmes que j'ai dû mettre en œuvre, comme responsable de la Une de la Tribune de

Genève (1967-1968) et à titre de chef d'édition, pour avoir eu l'audace de publier une première et unique interview et une recension de l'ouvrage d'une certaine Drsse Perret-Gentil, alors auteure de 9000 IVG, cela contre la frilosité de ma Rédaction... C'était le principal sujet tabou de la doxa du *Zeitgeist*... Quarante ans plus tard, une rue de Genève porte le nom de cette illustre « avorteuse ». Ironie du sort, c'est l'adresse des HUG:-) !

Nous voici donc, avec la « chasse aux fumeurs », en pleine régression vers un obscurantisme que je croyais disparu à jamais.

S'il existait une seule preuve scientifique, fondée sur des statistiques dignes de crédit, que la Néo-Prohibition est à l'origine d'une diminution de la prévalence des maladies cardiaques ou du taux de mortalité, on pourrait admettre sa légitimité.

En l'absence de données scientifiques fondées sur des études sérieuses, ce n'est manifestement pas le cas.

En demeurant à votre disposition si vous le désirez, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à l'expression de ma parfaite considération.

J.A. Widmer

Annexes : ment.

Copie pour information : Bureau du Grand Conseil de Genève, aux bons soins de son Président

1) Ce qui pourrait donner à penser que des analyses de cotinine sont pratiquées à l'insu des patients pour détecter la présence de fumeurs dans les lits des HUG .

\*\*\* *lapsus calami*.. La formulation correcte eût été : " l'interdiction qui m'était faite de me lever ~~demeurer couché~~ et d'éviter même la position assise.